



Contrat d'objectif PETR

Dans le cadre de l'animation et du suivi du contrat de transition
écologique et solidaire



Contexte :

Nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, les contrats de transition écologique et solidaire (CTES) visent à accompagner par des projets concrets la mutation écologique et économique des territoires et à constituer un réseau de collectivités qui feront la preuve par l'exemple.

L'expérimentation lancée début 2018 compte aujourd'hui une vingtaine de territoires volontaires d'ores et déjà engagés. Le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras fait partie des premiers territoires qui ont souhaité s'engager dans cette démarche. Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a souhaité s'engager dans cette démarche.

Les CTES sont des contrats sur-mesure, co-construits avec les acteurs du territoire et en particulier le monde économique et, qui rassemblent des projets dans une démarche d'ensemble intégrant les trois volets : environnemental, économique et social et du développement durable.

L'objectif des CTES est de faciliter la transition écologique à l'échelle d'un territoire, en construisant rapidement sur quelques mois un contrat pluriannuel d'une durée de 4 ans, avec des objectifs de résultats chiffrés et des indicateurs de suivi qui donneront lieu à une évaluation.

Après plusieurs mois de travaux de définition des ambitions et de construction d'un premier plan d'actions avec l'ensemble des partenaires publics et privés, le CTE du PETR va permettre dans les quatre années de sa mise en œuvre de consolider cette dynamique en privilégiant cinq orientations :

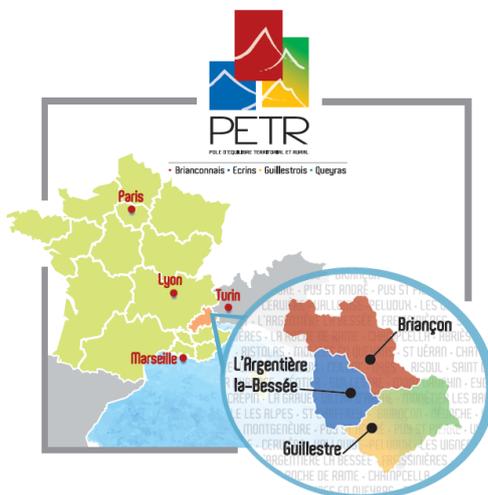
La très forte implication des entreprises, notamment sur l'économie circulaire, et des citoyens de manière générale sur la transition écologique et solidaire constitue un point fort du contrat et une particularité de ce CTE au niveau national.

L'ADEME PACA est fortement impliquée aux côtés des services de l'État dans la définition et la mise en œuvre de ce CTE porté par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras. Elle a été associée depuis le lancement des travaux de préparation du CTES, et a contribué à l'émergence de projets à fort enjeu territorial sur le développement des énergies renouvelables, des projets d'économie circulaire et de la rénovation énergétique des bâtiments.

Ainsi, pour accompagner la mise en œuvre du CTE, et notamment toutes les missions d'animation nécessaires à la conduite des actions, l'ADEME propose de signer avec le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras un contrat d'objectifs territorial spécifique au CTES, d'une durée de 4 ans, permettant de mobiliser des financements d'animation et d'ingénierie territoriale.

Le territoire :

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, est un territoire de projet situé dans le département des Hautes-Alpes de la région Provence Alpes Côte d'Azur, qui couvre par ses limites une zone de montagne et de haute montagne cohérente correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires.



Ce territoire correspondant au périmètre administratif de l'arrondissement de Briançon, compte 35 673 habitants et couvre une superficie de 2 138 km², avec 80% de son territoire à une altitude supérieure à 1 000 mètres. Territoire touristique par excellence le PETR a une population qui quadruple pendant les saisons d'été et d'hiver atteignant 170 000 à 200 000 habitants ; de nombreuses communes ont une population touristique 10 à 20 fois plus importante que leur population fixe.

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras associe 36 communes regroupées au sein de 3 Communautés de Communes :

La communauté de communes du Briançonnais, regroupe 13 communes et comptait en 2014 une population de 21 017 habitants

La communauté de communes du Pays des Ecrins, regroupe 8 communes et comptait en 2014 une population de 6 710 habitants :

La communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, regroupe 15 communes et 7 946 habitants.

Chaque territoire présente un dénominateur commun quant à sa vie économique et sociale, qui reste largement dominée et dépendante du tourisme d'été et d'hiver, moteur principal de l'économie du territoire. Ces caractéristiques en font un véritable bassin de vie cohérent à caractère particulier.

La transition énergétique et écologique du territoire s'inscrit dans une démarche de sobriété, efficacité énergétique, et de production d'énergies renouvelables, selon la démarche Negawatt tout en respectant les patrimoines qui font ses richesses (patrimoine bâti, naturel, agricole et paysager) et ses attraits touristiques.

Principe du Contrat d'Objectifs

Au travers d'un contrat d'objectifs, l'ADEME souhaite soutenir les territoires en proposant un accompagnement technique et financier leur permettant de concrétiser une stratégie structurée autour d'actions majeures, avec des résultats lisibles et mesurables.

Il permet de mobiliser des financements d'animation et d'ingénierie territoriale (dédiés à l'animation, la sensibilisation, l'information, le suivi, l'évaluation...) permettant au territoire de construire et mettre en œuvre un programme d'actions ambitieux.

Le contrat d'objectifs territorial se traduit par un soutien financier de l'ADEME via la signature d'une convention de financement fixant les objectifs et les résultats à atteindre, les moyens à engager ainsi que les conditions et modalités d'évaluation.

Une part du financement de l'ADEME est versée sous réserve d'atteinte des objectifs.

La durée du contrat d'objectifs est proposée sur 4 ans, avec un programme d'actions prévu sur 3 ans.

Contenu du programme d'actions

Le programme d'actions repose sur les orientations proposées dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique.

Le PETR prévoit de travailler prioritairement, dans le cadre de ce contrat d'objectifs, sur la mise en œuvre et le suivi de projets d'économie circulaire, social et solidaire.

Le Plan d'action et relais de mobilisation sur la transition écologique et solidaire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, regroupe et recense :

- Les actions inscrites dans la mise en place du contrat de transition écologique et solidaire de l'ensemble du territoire du PETR sur l'économie circulaire.
- Les actions en cours menées sur le territoire, par les EPCI constituant le PETR, celles portées par le PETR et d'autres actions portées qui émergeront par la suite par des acteurs du territoire sur la thématique

Le PETR souhaite que la concertation citoyenne soit importante pour mettre en place ce contrat et cet axe de travail fait partie intégrante du programme d'actions.

L'ADEME propose que ce contrat d'objectifs puisse être un élément facilitant et incitatif pour le développement des actions **d'économie circulaire, sociale et solidaire et la communication et concertation citoyenne.**

Ces actions se construisent progressivement dans la durée du CTE, ne nécessitent pas ou peu d'investissement de la part du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras mais nécessitent de mobiliser du temps d'animation qui sera financé dans le cadre de ce contrat d'objectifs.

Afin de faire émerger de nouveau projet et d'entretenir la dynamique de transition écologique sur le territoire, le PETR mettra en place une organisation interne et un recrutement sur une durée de 3 ans, qui commencera dès la validation de l'ADEME.

Mise en place du CTES, pilotage et coordination du plan d'actions.

Pour une pleine réussite du projet CTES, la structure PETR doit être opérationnelle le plus rapidement possible ce qui nécessite la mise en place d'une équipe pour maintenir et renforcer la dynamique globale impulsée. La mise en place, le pilotage et la coordination sont dévolus à la directrice du PETR, référente technique pour le territoire du CTES à raison de 0,3 ETP annuel.

La coordination du pôle CTES sera assurée par la directrice du PETR, elle est en charge du contrat, de ses évolutions et de la réorientation de la stratégie si besoin, des relations avec l'Etat et les partenaires financiers. Elle suivra également les objectifs fixés et en rendra compte à l'ADEME lors de réunions dédiées.

La directrice du PETR gère la structure et coordonne les pôles ; elle est notamment garante de l'émergence et le développement de la dynamique du PETR autour de projets communs de développement partagé et d'une solidarité territoriale (acteurs publics/privés par exemple), de la cohérence et la coordination des actions entreprises sur l'ensemble du territoire et des acteurs locaux, de la mise en place d'une vision prospective : missions d'expertises et études réalisées par le biais des missions confiées au PETR, et de la mobilisation de fonds nécessaires, en lien avec les contractualisations en cours, pour les priorités du territoire, de l'existence et le maintien d'un relais des politiques d'aménagement menées par l'Etat, la Région et le Département avec les acteurs du territoire et de la bonne convergence des fonds publics sur le territoire.

Du temps pourra être dédié au suivi plus administratif du contrat et des projets à suivre ; mais également au suivi financier de la mission.

Animation territoriale économie circulaire, sociale et solidaire et concertation & communication

Un(e) chargé(e) de mission travaillera à recenser les projets en lien avec la thématique économie circulaire, sociale et solidaire. Le/la chargé(e) de mission contribue à l'émergence des projets sur le territoire et accompagne les porteurs de projets dans la recherche de financements. Il est présent sur le territoire au service des communautés de communes et des communes.

Il/elle assurera à l'échelle du territoire la communication sur le CTES, sur les projets en cours afin de sensibiliser la population aux actions en place et d'essaimer les initiatives positives et citoyennes.

Il/elle travaille en étroite collaboration avec les acteurs présents et contribuent ainsi à apporter une bonne dynamique sur le territoire.

Objectifs à atteindre et moyens mis en œuvre

Dans le cadre du contrat d'objectifs, **des objectifs, des moyens, des résultats et des indicateurs** sont choisis pour apprécier le taux de réussite des actions prévues et de déterminer le versement de l'aide variable.

Le travail étant axé sur les deux thématiques :

Concertation & communication

Et

Economie circulaire, sociale et solidaire

chacune fait l'objet d'un chapitre.

Concertation, & communication

Objectifs	
Faire que les citoyens, les entreprises et les acteurs du territoire s'emparent de la dynamique transition écologique et solidaire par le biais d'événements, réunions et outils de communication et de vulgarisation de la transition écologique et solidaire.	
Information et échanges avec les citoyens sur les projets et actions mises en place par le PETR	
Avoir un club climat efficace et moteur	
Mettre en place d'actions innovantes permettant la concertation citoyenne et démocratique.	
Moyens et résultats	Indicateurs
Mise en place d'outils collaboratifs de concertation	Nombre de citoyens mobilisés
Organisation d'un événement spécial station	Nombre d'élus mobilisés
Réalisation d'un livret des bonnes pratiques sur la concertation citoyenne dans le cadre de la transition écologique	Nombre d'entreprises mobilisées
Organisation d'au moins un forum de l'énergie	Nombre de réunion du club climat
Tenue d'au moins 3 réunions du club climat	

Economie circulaire, sociale et solidaire**Objectifs**

Inscrire le territoire dans une dynamique ambitieuse de développement des projets d'économie circulaire, sociale et solidaire

Créer de l'activité pour les entreprises et structures de l'économie circulaire et solidaire du territoire

Mise en place sur le territoire d'un programme pluriannuel et ambitieux d'animation et d'accompagnement des projets d'économie circulaire avec l'objectif de créer un cadre de confiance entre les porteurs de projets, les collectivités, les services de l'état ...

De faciliter le développement de projet de qualité, notamment sur le projet sur l'expérimentation du pôle d'économie circulaire du Briançonnais.

Moyens et résultats	Indicateurs
Réalisation d'une cartographie des acteurs et des flux de l'économie circulaire et des synergies possibles sur le territoire	Nombre de boucle d'économie circulaire
Emergence du pôle d'économie circulaire du Briançonnais	Nombre d'emplois préservés ou créés
Mise en place d'un réseau de partenaire et d'acteur	Nombre d'essaimage de projets réalisés
Animation d'au moins 3 réunions sur le territoire avec les acteurs	
Emergence et essaimage d'au moins 5 projets	

Pour mener à bien ce programme d'actions, **1 personne sera recrutée**, au sein du PETR.

Ce recrutement devra être effectif, au maximum, dans les 6 mois suivant la signature du contrat d'objectifs.

Récapitulatif des moyens humains en ETP soutenus par l'ADEME , via le Contrat d'objectifs, au sein de la structure PETR

	Année 1	Année 2	Année 3
Pilotage et coordination	0,3	0,3	0,3
Economie circulaire, sociale et solidaire	0,5	0,5	0,5
Concertation & Communication	0,5	0,5	0,5
TOTAL	1,3 ETP	1,3 ETP	1,3 ETP

Un travail d'échange d'expérience et de mise en réseau sera fait à l'échelle nationale

Participation du Président et de la directrice sur des conférences, assises et autres événements organisés par les partenaires.

Accompagnement financier de l'ADEME

L'ADEME propose la signature d'un Contrat d'Objectifs engageant le PETR, sur le programme d'actions décrit ci-dessus.

Le PETR signataires du contrat pourra bénéficier d'un accompagnement financier de l'ADEME, pour une durée de 3 ans, comportant :

Une partie fixe qui se calcule au nombre d'habitants soit pour <100 000 hab. => 135 000 €

Une partie variable, conditionnée à l'atteinte de 60% des objectifs fixés => 1€ max. par habitant soit de 35 000 €

soit une aide totale de l'ADEME de 170 000 € maximum.

L'aide proposée par l'ADEME peut être mobilisée par les collectivistes sur des dépenses de diverses natures (dépenses internes notamment pour le financement de postes ou prestations externes).

L'aide est versée selon les modalités suivantes :

Année 1 : 50% de la partie fixe. Ce versement s'effectue en une fois, au terme d'une année d'exécution du programme d'actions. L'aide est versée sur présentation d'un rapport d'exécution technique présentant les moyens mobilisés et les actions menées. Le versement de cette aide pourrait être remis en cause en cas de manquement des collectivités à leur engagement de moyens.

Année 2 : 50% de la partie fixe, comme énoncé ci-dessus,

Année 3 : le versement de la part variable est conditionné à l'atteinte d'un minimum de 60% de chaque objectif fixé. Le versement de l'aide est proportionnel au meilleur résultat atteint sur l'ensemble des objectifs.

L'aide est versée sur présentation d'un rapport technique présentant les résultats atteints sur les différents champs retenus au lancement du contrat.

Le montant total de l'aide (partie fixe + variable) ne peut pas dépasser le montant total des dépenses prévisionnelles identifiées.

Budget prévisionnel sur 3 ans

Dépenses		Recettes	
Dépenses de fonctionnement Achat ordinateurs, imprimante, matériel	5 000€	ADEME	135 000€
Dépenses de communication de l'opération	30 000€	Autofinancement	85 000€
Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	5 000€		
Charges de personnel	180 000€		
TOTAL	220 000€	TOTAL	220 000€

Calendrier : Signature du Contrat d'objectifs ...